

**Matthieu SEINGIER**  
Conseiller d'arrondissement

Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
130, avenue Daumesnil  
75012 Paris

**Madame le maire**  
Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
130, avenue Daumesnil  
75012 PARIS

Paris, le 8 septembre 2015

**Objet : Enquête de satisfaction sur les abris-bus du 12<sup>e</sup> arrondissement**

Madame le maire,

J'ai l'honneur de vous solliciter, dans le cadre du conseil d'arrondissement du 14 septembre prochain, d'une question orale relative aux abribus récemment installés dans notre arrondissement, qui suscitent un nombre important de reproches d'habitants.

En effet, au cours des premiers mois de 2015, l'intégralité des abribus a été remplacée par un nouveau mobilier urbain redessiné par Marc Aurel. Cela fait suite à la réattribution par le Conseil de Paris, en décembre 2013, pour 15 ans, du marché d'affichage des Abribus parisiens à la société JC Decaux (délibération 2013 DVD 230/2013 DF 108/2013 DDEES 249 Signature du marché de conception, fabrication, pose et entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés).

Ces lieux d'attente des transports en commun de surface proposent un nouveau design, une nouvelle signalisation, des écrans indiquant les temps de passage (quand ils fonctionnent), des cartes interactives ou des prises permettant la recharge de téléphones portables. Ce qu'ils ne proposent plus, c'est la fonction d'abri, car ils sont désormais ouverts aux quatre vents. Or ce point suscite un grand nombre de critiques unanimes de ces abribus. L'absence de protection contre la pluie et le vent les rend même, en pareil cas, très inhospitaliers, aussi bien pour les usagers qui occupent la banquette (placée en plein courant d'air), que pour les autres qui ne bénéficient plus de l'appui et de la protection que les vitres des anciens abribus offraient contre les intempéries.

Autrement dit, ces nouveaux abribus ne répondent plus à leur fonction première.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie de nous informer si une enquête de satisfaction est envisagée et, à défaut, si vous entendez en solliciter une auprès du maire de Paris afin de rappeler aux délégataires privés ses obligations contractuelles publiques.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Matthieu SEINGIER